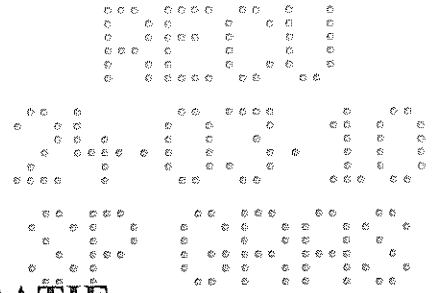




LE BROC



ET/mb

CERTIFICAT ADMINISTRATIF
Modification d'une délibération du CM du 01.03.2010

Je soussigné, Emile TORNATORE, Maire de Le Broc, certifie qu'il y a lieu de modifier suite à une erreur matérielle la délibération du Conseil Municipal du 1^o mars 2010 – Adhésion au CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Année 2010 :

Il faut lire dans le nombre de conseillers :

- Présents 11 ;
- Votants 13 ;

Au lieu de :

- Présents 11 ;
- Votants 11 ;

Il faut lire dans la présentation de la délibération :

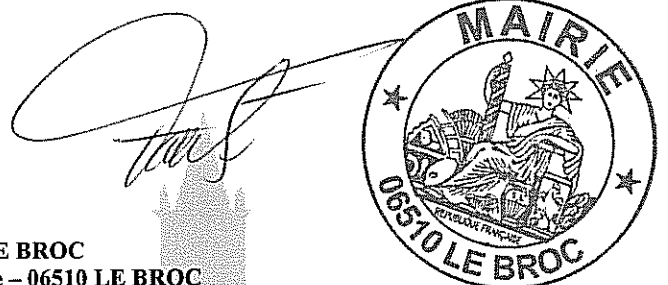
- REPRESENTES : Mme PAILLOTET par M. DUJON
M. YACOUB par M. HEURA.

Au lieu de :

- EXCUSES : Mme PAILLOTET - M. YACOUB

Le Broc, le 19 mars 2010

**Le Maire,
Emile TORNATORE**



MAIRIE de LE BROC
1, Place de l'Hôtel de Ville – 06510 LE BROC
Tél. : 04 92 08 27 30 – Télécopie : 04 92 08 27 39
Courriel : secretariat@mairie-lebroc.fr
Site Internet : www.mairie-lebroc.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	11

L'an deux mille dix ;

Le 1^{er} Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur, TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 24/02/2010.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : FOURNY – BENABEN – FASOLA – ROBERT - TORNATORE – KAIL – ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – DUJON – LACROIX -

EXCUSES : Mme PAILLOTET – M. YACOUB.

ABSENTES : Mmes BEUCHE – DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Adhésion au CAUE
Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement
Année 2010

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer pour l'année 2010 au CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant annuel de 76.00 €.

Le Conseil Municipal,

Après délibération, donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion au CAUE pour un montant annuel de 76.00 €.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 9/03/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 9/03/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication